

 <p>CHS DE LA SAVOIE Service DRH</p>	<p>AVIS DE VACANCE DE POSTE</p> <p>Diffusé le 3 juin 2021</p>	<p>Direction des soins</p>
---	--	-----------------------------------

Grade : Cadre de santé

Temps de travail : 100 %

Service d'affectation : Direction des soins

Structures en responsabilité : Encadrement de NUIT

Lieu d'intervention : CHS de la Savoie

Liaison hiérarchique : Cadre supérieur de santé référent de l'encadrement de nuit et du pool de nuit

Poste à pourvoir à compter du : 1^{er} septembre 2021

Missions

L'ensemble des missions s'exercent en transversalité au sein de l'établissement. Dans ce contexte, le cadre de santé de nuit :

- Participe, en collaboration avec l'administrateur de garde et le médecin de garde, à la continuité des soins auprès des patients hospitalisés.
- Doit discerner l'urgence des situations et prendre des décisions rapidement.
- A un rôle d'encadrement des infirmiers et aides-soignants travaillant la nuit.
- Gère le planning des agents du pool de nuit.
- Assure la gestion des personnels (absentéisme, accident du travail.....)
- Assure le suivi des plannings de deux services d'hospitalisation complète placés sous sa responsabilité, en collaboration avec les cadres de jour des unités concernées.
- S'investit dans les différents projets institutionnels.
- A un rôle de formation auprès des personnels de nuit.

Activités

- Organiser les admissions de patients.
- Appliquer les règles d'admission de patients relevant de soins psychiatriques sous contrainte
- Prévoir les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accueil des patients.
- Evaluer avec les équipes présentes la réalisation des différentes tâches programmées et planifier les actions à poursuivre sur l'amplitude de la journée.
- Faire respecter les procédures institutionnelles existantes.
- Faire appliquer le règlement intérieur du CHS et sa déclinaison dans les unités de soins.
- Transmettre aux cadres de jour des unités les informations nécessaires à la continuité des soins.

Compétences et savoir-faire

Le cadre de santé de nuit doit présenter des capacités autour des compétences suivantes :

1. Compétences techniques

- Les décrets de compétences relatifs aux actes professionnels et les procédures et protocoles sont connus pour organiser l'activité du service.
- Utiliser les outils bureautiques de l'établissement.
- Par sa connaissance des pratiques de l'établissement et du service : mobiliser son expertise pour une prise en charge optimale du patient (sécurité et qualité).
- Transmettre ses savoirs.
- Piloter, animer, communiquer, motiver une ou plusieurs équipes.
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles.

2. Compétences Organisationnelles

- Évaluer le temps nécessaire à chaque activité et les ordonner en fonction de l'urgence et des ressources disponibles.
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et de allouer les ressources pour leur réalisation.

- Évaluer et de proposer une organisation qui prenne en compte les nécessités du service et les impératifs de l'unité.
- Définir les moyens en matériels nécessaires et d'en assurer la disponibilité.
- Accompagner l'équipe dans les remaniements institutionnels.
- Traduire les orientations, plans d'actions et moyens de réalisations en activités quotidiennes.

3. Compétences relationnelles

- Évaluer les écarts entre la prise en charge proposée et la prise en charge attendue des patients pour mettre en place les formations individuelles et collectives au sein du service.
- Evaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs.
- Se positionner en argumentant ses points de vue et en assumant ses choix.
- Écouter et entendre les préoccupations des différents interlocuteurs.
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence

4. Compétences d'adaptation

- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Prendre des décisions dans l'urgence en s'appuyant sur les moyens humains et matériels disponibles.
- Actualiser ses connaissances par le biais de formation.
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence

Relations professionnelles les plus fréquentes

- Administrateur de garde
- Médecin de garde et médecin d'astreinte
- Astreintes pharmacie, technique et chauffeurs
- Service de police et de gendarmerie
- Préfecture
- Hôpitaux généraux et spécialisés, cliniques
- Etablissements pénitentiaires
- Permanence des tribunaux et de la justice

Roulement et Horaires :

- Base de travail : 32h30
- Roulement d'équipe
- 20h30 – 7h00
- Pas de repos complémentaire au titre de la RTT
- le temps de travail de nuit nécessite d'être complété par du temps de travail de jour : le roulement de travail de nuit ne couvre pas en totalité le volume horaire annuel exigé.

Dossier de candidature et délai

Une lettre de motivation, sous couvert de l'encadrement supérieur et un curriculum vitae (synthétique, 2 pages maximum), constituent le dossier de candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Directrice chargée des Ressources Humaines **avant le 4 juillet 2021**

Renseignements

Auprès de la Direction Des Soins :

Madame Marie-José PERNEL, Directrice, Coordonnatrice générale des soins au 04.79.60.31.51

Madame Catherine CHLON, Cadre supérieur de santé au 04.79.60.31.32.